



ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS, ENQUETES DEPLACEMENTS VILLES MOYENNES

	Thème : Transports	
	Objectif stratégique	Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie
	Mission	Favoriser l'intermodalité et les nouveaux modes de déplacements
	Territoire	Normandie
	Type d'aide	Subvention

OBJECTIFS

Ce dispositif vise à :

- Recueillir les pratiques de mobilité des habitants sur les grandes aires urbaines normandes,
- Fournir aux autorités organisatrices des transports les éléments pour décider des modifications à apporter aux transports collectifs et aux infrastructures de transport,
- Constituer une base régionale pour être en mesure de coordonner les politiques de mobilité durable à l'échelle régionale,
- Disposer de données pour étudier l'accessibilité aux infrastructures nationales de transport.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

La Métropole Rouen Normandie,
Les Communautés Urbaines,
Les Pôles métropolitains,
Les Communautés d'agglomération ou autres structures supra communales supérieures à 100 000 hab.,
Les Villes moyennes normandes et leurs EPCI (Avranches, Falaise, Coutances, Bernay, Gisors, Bolbec, Yvetot, Val-de-Reuil, Granville, Bayeux, Argentan, Flers, Vire Normandie, Louviers, Fécamp, Saint-Lô, Lisieux, Vernon, Alençon, Dieppe, Evreux, Cherbourg en Cotentin),
Les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,
Les Sociétés Publiques Locales et Sociétés d'Economies Mixtes dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Modalités d'intervention :

- Subvention régionale de 30% du coût TTC de l'opération, portée à 40% pour les EPCI des villes moyennes
- Montant de la dépense subventionnable plafonné à 500 000 € TTC
- Une seule aide par bénéficiaire par période de 8 ans

Nature des opérations éligibles en fonctionnement :

- Respect de la méthode standardisée nationale permettant de garantir la bonne représentativité statistique de l'enquête
- Prise en considération du mode ferroviaire et du transport routier interurbain dans les questionnaires
- Périodicité de l'enquête supérieure ou égale à 8 ans
- Mise à disposition de la Région des données d'enquêtes et de leur analyse
- Cohérence de l'enquête avec celles menées sur les territoires adjacents pour disposer, après redressement et récolement, d'une base de données agglomérée permettant d'établir un large diagnostic territorial

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Le formulaire de demande est accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- Un plan de financement faisant apparaître l'ensemble des partenaires financiers,
- Un calendrier de réalisation de l'opération,
- Un échéancier prévisionnel de sollicitation du versement de la subvention,
- Des justificatifs de dépenses prévisionnelles (devis, estimatifs),
- Une attestation justifiant le régime de TVA auquel est soumis le demandeur,
- Un RIB,
- La délibération afférente au projet autorisant la demande d'aide,
- Les engagements pris en matière de communication sur le financement régional.

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région,
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide s'effectuera selon les modalités précisées dans la convention établie entre la Région et le bénéficiaire au vu des informations et/ou pièces suivantes :

- Un état récapitulatif des recettes et des dépenses acquittées visé par la personne compétente (comptable assignataire),
- Une déclaration de commencement d'exécution de l'opération,
- Une déclaration d'achèvement de l'opération,
- Des justificatifs concernant les données de l'enquête ainsi que leur analyse,
- Un document attestant du respect des obligations en matière de communication.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices :

Assemblée plénière du 6 février 2017

Commission permanente du 29 janvier 2018

Commission permanente du 23 avril 2018

Commission permanente du 27 janvier 2020

Contacts :

Direction : Mobilités et Infrastructures

Service : Offre de Mobilité et Intermodalité

Téléphone (secrétariat) : 02.35.52.56.06.